

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

**La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h**  
**Tél. Direct : 04.94.08.60.47**

**Réunion du Mardi 08 octobre 2019**  
**P.V. n° 12**

**Le Président :** M. Gérard IVORA

**Le secrétaire :** M. André ABLARD

**Présents :** MM. Gérard BORGONI - Antoine MANCINO - Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

## ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

## CORRESPONDANCES

- **LIGUE MEDITERRANEE du 3 octobre 2019** : Stade Angelin Segond de La Valette. Pris note.
- **M. ROUSSILLON, arbitre, du 6 octobre 2019** : Stade de la Base nature Fréjus. Noté.
- **C.A.D du 7 octobre 2019** : Stade La Perousa du Muy. Pris note.

## COURRIERS ENVOYES

- **C.A.D. le 7 octobre 2019** : classement du stade La Perousa du Muy.
- **MAIRIE DES ARCS le 7 octobre 2019** : Salle polyvalente des Arcs.
- **LIGUE MEDITERRANEE le 8 octobre 2019** : Qualification gymnase Extérieur Toulon.
- **MAIRIE DE TOULON LE 8 OCTOBRE 2019** : Rapport de visite gymnase extérieur.

### Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 **CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019**

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

*Prochaine réunion*  
*Mardi 15 octobre 2019*

**Le Président :** Gérard IVORA  
**Le Secrétaire :** André ABLARD